

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 19 mars 2019, à 19 h 00.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou  
Georgette Beauregard Boivin  
Claude Dubois  
Marc Gagnon  
Danny Lamoureux  
Pierre Lavoie  
Claude Nadeau  
Geneviève Perron  
Serge Poirier  
Suzanne Vallières

Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Commissaires absents :**

Marilyne Lafrance

Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire

**Sont présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Me Katherine Plante	Secrétaire générale

Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Anick Hétu	Directrice, service des affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire

Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications
--------------------	-----------------------------------

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

13CE1819-036

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

13CE1819-037

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 19 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Madame Geneviève Perron

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

### 4. POINTS DE DÉCISION

#### 4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATIONS ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

13CE1819-038

##### 4.1.1 MAÇONNERIE – ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-CANTONS, PAVILLON SAINT-BERNARDIN

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de maçonnerie à l'école l'Orée-des-Cantons, pavillon Saint-Bernardin ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Résorption du déficit de maintien (50622) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Lussier & Fils Inc. de Racine le contrat de construction pour la maçonnerie à l'école l'Orée-des-Cantons, pavillon Saint-Bernardin au montant avant taxes de 100 900,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-039

##### 4.1.2 GROUPE ÉLECTROGÈNE – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection du groupe électrogène à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Seney Électrique inc. de Farnham le contrat de construction pour la réfection du groupe électrogène à l'école Joseph-Hermas-Leclerc au montant avant taxes de 139 977 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-040

#### 4.1.3 TOITURE EN PARTIE – ÉCOLE CENTRALE

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture en partie à l'école Centrale ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel (50625) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Lacasse & Fils Maîtres Couvreurs inc. de Sherbrooke le contrat de construction pour la réfection de la toiture en partie à l'école Centrale au montant avant taxes de 104 600 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-041

#### 4.1.4 FENÊTRES EN PARTIE – ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE

**CONSIDÉRANT** le besoin de faire la réfection des fenêtres en partie à l'école de la Chantignole ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Vitrierie Claude inc. de Granby le contrat de construction pour la réfection des fenêtres en partie à l'école de la Chantignole au montant avant taxes de 173 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-042

**4.1.5 FENÊTRES EN PARTIE – ÉCOLE SAINT-ROMUALD**

**CONSIDÉRANT** le besoin de faire la réfection des fenêtres en partie à l'école Saint-Romuald ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel (50625) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Construction J. Boulais inc. de St-Jean-sur-Richelieu le contrat de construction pour la réfection des fenêtres en partie à l'école Saint-Romuald au montant avant taxes de 296 188 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-043

**4.1.6 BLOCS SANITAIRES PHASE 2 – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire la réfection des blocs sanitaires phase 2 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel (50626) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Suzie Lambert

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Michel Dufresne Entrepreneur général / 9116-0093 Québec inc. de Saint-Hyacinthe le contrat de construction pour la réfection des blocs sanitaires phase 2 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc au montant avant taxes de 177 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-044

**4.1.7 VESTIAIRE DES FILLES – ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection du vestiaire des filles à l'école de la Haute-Ville ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Résorption du déficit de maintien (50625) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Geneviève Perron appuyé par Madame France Choinière

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Michel Dufresne Entrepreneur général / 9116-0093 Québec inc. de Saint-Hyacinthe le contrat de construction pour la réfection du vestiaire des filles à l'école de la Haute-Ville au montant avant taxes de 167 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur Claude Dubois quitte à 19 h 04.**

13CE1819-045

#### 4.1.8 TOITURE C5 ET C6 – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

**CONSIDÉRANT** le besoin de remplacer la toiture des bassins C5 et C6 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50624 ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en juin 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Lacasse & Fils Maîtres Couvreurs inc. de Sherbrooke le contrat de construction pour remplacer la toiture des bassins C5 et C6 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc au montant avant taxes de 236 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-046

#### 4.1.9 RÉAMÉNAGEMENT SECONDAIRE I À 5 – ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

**CONSIDÉRANT** le besoin de réaménagement pour accueillir les niveaux de secondaire I à 5 à l'école Joseph-Hermas-Leclerc ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50624 ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Marc Gagnon

